



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, Directrice générale de la municipalité,

QUE SELON LA DERNIÈRE IMPOSITION DE TAXES, le rôle de perception est complété et déposé au bureau municipal depuis le 19 février 2018. Toute personne dont le nom y apparaît comme sujette au paiement desdites taxes, arriérés ou autres deniers, est tenue de les payer dans les trente jours suivants la mise à la poste de la demande de paiement, c'est-à-dire, pour le 19 mars 2018 et ce, conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 19^{ième} jour du mois de février, de l'an deux mille dix-huit

Lise Lavigne
Directrice générale